



Syndicat scolaire
du Grand Val
2024-2025

LE MOT DE LA DIRECTION

“Ils ne savaient pas que c’était impossible, alors ils l’ont fait”.

Mark Twain

Et si ...

Et si nous nous focalisions sur les possibles ?

Et si je ne recherchais pas la perfection mais le succès ?

Et si, au lieu d’avoir peur, j’essayais ?

Et si je complimentais trois personnes aujourd’hui ?

Et si je parlais moins et j’écoutais davantage ?

Et si j’arrêtais de me plaindre et j’étais reconnaissant ?

Et si j’évitais les préjugés et je valorisais les différences ?

Et si je cherchais davantage des solutions que des coupables ?

Et si je me focalisais moins sur l’obstacle que sur la manière de le franchir ?

Et si je m’inquiétais moins et je m’amusais davantage ?

Et si je rangeais un objet qui n’est pas à sa place ?

Et si je tentais de résister à la surconsommation et j’étais davantage créatif ?

Et si je ramassais les déchets que je trouve dans la cour de l’école ?

Et si je passais ma récréation avec quelqu’un qui semble isolé ?

Et s’il était possible d’allier la bienveillance et la fermeté ?

Et si mes erreurs étaient une excellente manière d’apprendre ?

Et si je cherchais aussi à acquérir des compétences relationnelles ?

Et si je comprenais qu’après une chute, le plus important est de se relever ?

Et si ...

Et si nous allongions la liste des possibles, chacun au gré de ses besoins et de ses envies ?

Que cette nouvelle année scolaire nous dévoile quelques possibles réalisables.

Nathalie Kaempf
Directrice SGV

A ABSENCES

En cas d'absence, les parents informent l'enseignant/e. Ils rempliront ensuite la petite fiche que l'enfant recevra à son retour afin de justifier l'absence et la remettront à l'enseignant/e **durant la semaine qui suit le retour en classe**. Toute absence qui n'est pas justifiée ou qui n'est pas annoncée en bonne et due forme est considérée comme non excusée.

Les absences trop nombreuses seront annoncées par l'enseignant/e à la direction qui prendra alors contact avec les parents. Un certificat médical peut être demandé à tout moment.

Si les heures d'absence comptabilisées par un élève durant la dernière semaine de l'année scolaire, soit après l'établissement du rapport d'évaluation, sont jugées trop nombreuses, un nouveau rapport d'évaluation sera établi.

Une absence est considérée comme justifiée notamment pour les motifs suivants : maladie ou accident de l'enfant, visite chez le dentiste ou le médecin, examen ou rendez-vous au SPE, décès dans la famille proche de l'enfant. Nous recommandons toutefois d'éviter au maximum les rendez-vous de médecin ou dentiste durant le temps scolaire.

Les absences pour d'autres motifs (fête familiale ou religieuse, manifestations sportives...) nécessitent une demande présentée par écrit à la direction. Dans ce cas, la demande doit parvenir au moins quatre semaines à l'avance et être dûment motivée. La direction peut exiger la présentation de preuves ou d'attestations (ODAD 2007).

Toutes les demandes de dispenses qui ne parviennent pas dans les délais seront refusées.

ASSURANCE

Il n'y a pas d'assurance accident pour les élèves. Par conséquent, l'unique assurance accident pour votre enfant doit être incluse dans l'assurance maladie de base. Tout accident qui surviendrait dans le cadre de l'école sera annoncé uniquement à votre assurance privée.

Les effets personnels tels que montre, lunettes, vêtements, bicyclette et autres ne sont pas assurés par l'école contre les accidents, les déprédations ou le vol.

AUTORITES SCOLAIRES

Commission d'école

Président

M. Eric Leuenberger

presidence.commission@ecole-sgv.ch tél. : 079 694 40 58

Vice-présidence	Mme Aude Sauvain
Secrétaire	Mme Odile Arnaboldi Huot-Marchand
Administratrice des finances	Mme Magalie Jost
Membres	2 représentants par commune

Syndicat scolaire

Direction

Mme Nathalie Kaempf
Grand-Rue 29
2745 Grandval
032 499 90 35
079 381 16 48
direction@ecole-sgv.ch

Vice-direction

Mme Stéphanie Canepa
Grand-Rue 29
2745 Grandval
079 739 63 29
stephanie.canepa@ecole-sgv.ch

Secrétariat

Mme Monique Crelier
Grand Rue 29
2745 Grandval
032 499 90 35
secretariat@ecole-sgv.ch

B BIBLIOTHEQUE SCOLAIRE

La bibliothèque scolaire, gérée par Mme Cindy Crelier, est à disposition des élèves qui s'y rendent avec leur classe, durant le temps d'école. Ils ont la possibilité d'emprunter des livres et de les emmener chez eux. Ils devront les rapporter régulièrement afin de pouvoir en choisir de nouveaux. A la fin de l'année scolaire, tous les livres doivent être de retour à la bibliothèque. Un livre perdu sera facturé aux parents de l'élève.

BROSSAGE DES DENTS

Le brossage des dents a lieu 6 fois par année avec un dentifrice ordinaire, adapté aux enfants, non-fluoré. A la demande de l'enseignant/e, les enfants apportent en classe une brosse à dents dans un étui.

BROCHURES DE CLASSE

A la mi-juin, les enseignants/es de chaque classe rassemblent dans une brochure les informations importantes. Ces brochures vous ont été distribuées. Il est important de vous y référer, car vous y trouverez les réponses à bien des questions que vous pouvez vous poser.

BUS SCOLAIRES

L'attente du bus se fait aux endroits suivants :

Eschert	à Sous-la-Rive (petite cabane) ou devant l'école
Belprahon	à l'arrêt officiel de la ligne de bus (Rue des Chênes / Les Combattes) ou devant l'école
Grandval	dans la cour, devant l'école
Crémines	sur le perron de l'école, en haut des escaliers

Les parents sont priés de ne pas monter dans les bus.

Rappels

- Le système de transports du Syndicat scolaire du Grand Val est très confortable pour tous et performant. Ce n'est toutefois pas un système « à la carte ».
- Les transports sont organisés en fonction du domicile de l'élève ; les places dans les bus sont comptées. La direction se prononcera uniquement sur les demandes de changement écrites, précises et motivées.
- Les chauffeurs ne sont pas responsables du lieu où descendent les enfants.
- Un enfant qui ne se rend pas à l'école parce qu'il a manqué le bus devra prendre ce congé sur les demi-jours à disposition.
- L'heure de départ doit être respectée; il n'est donc pas possible pour les chauffeurs d'attendre d'éventuels retardataires.

Il arrive trop fréquemment que le comportement de certains élèves ne corresponde pas à la charte. Dans ce cas, l'élève se verra retirer son permis et ainsi que, potentiellement, le privilège d'être véhiculé en bus. Pour le bien et la sécurité de tous, la charte ci-dessous doit impérativement être respectée. Les élèves reçoivent en début d'année deux permis de bus. Le premier est attaché au sac d'école et le second est conservé par les parents. En cas de retrait du premier permis de bus, l'enfant devra en informer ses parents qui devront lui donner le deuxième permis.

CHARTE DU BUS

- J'entre tranquillement dans le bus et **je salue** le chauffeur.
- Je m'assieds correctement, j'attache ma ceinture et reste assis durant tout le trajet.
- Je parle calmement; je suis agréable et bienveillant.
- Je ne détériore pas le matériel.
- Je n'ai pas l'autorisation de boire ni de manger et mes appareils électroniques sont restés à la maison.

EN CAS DE COMPORTEMENT INADEQUAT DANS LE BUS

- a) L'enseignant/e ou le chauffeur reprend l'enfant et lui rappelle la charte.
- b) En cas de transgressions répétées, l'enseignant/e perfore son permis.
- c) A la 3^{ème} perforation, l'enseignant/e retire le permis de l'élève et le transmet à la direction; une annotation figure dans le carnet de l'élève. L'élève et ses parents sont rendus attentifs aux risques (exclusion temporaire des transports scolaires).
- d) L'enfant doit demander son second permis à ses parents puis le présenter au chauffeur au prochain voyage.
- e) Nouvel écart avec le 2^{ème} permis : L'enseignant/e retire le second permis de l'élève puis le transmet à la direction. La direction expose la situation à la commission scolaire en vue d'une exclusion temporaire des transports scolaires (de quelques jours à quelques semaines). Les parents en sont informés par courrier.

A noter : en tout temps, les parents peuvent prendre connaissance du nombre de trous dans le permis de leur enfant ; ils peuvent alors évaluer si son comportement est adéquat ou pas.

C CARNET DE DEVOIRS

Dès la 4H, les élèves ont un carnet de devoirs. Il représente un outil efficace, une sorte de trait d'union entre l'école et la maison. Les parents le consultent quotidiennement et le signent chaque semaine pour le lundi. Le carnet de devoirs est un document officiel, il ne contient ni graffiti, ni remarque des élèves. On y écrit proprement.

COUTEAUX DE POCHE A L'ECOLE

Les couteaux de poche sont interdits à l'école. Néanmoins, afin de défendre une démarche pédagogique du danger, les élèves de 5H et 6H participeront à une formation sur le thème de la sécurité, l'utilisation et la responsabilité d'un couteau de poche. A la fin de cette formation, les élèves pourront passer un permis. Lorsque l'enseignant/e en informe les élèves et les parents, ce permis autorise les élèves à emporter leur propre couteau de poche lors de sorties de classe en forêt. Dans tous les autres cas, le couteau reste interdit dans le cadre de l'école.

CHEMIN DE L'ECOLE

Pour rappel, le chemin de l'école est sous la responsabilité des parents. Un/e enseignant/e par école est présent/e 15 minutes avant le début des leçons ainsi que jusqu'au départ des bus.

Seuls les 1H et 2H de Corcelles et Seehof qui arrivent à Crémines avec le bus de 8 heures attendent le début des cours dans l'entrée de l'école.

Nous vous prions instamment de ne pas envoyer vos enfants trop tôt à l'école; **5 minutes avant le début des cours ou avant l'arrivée du bus suffisent.**

Les élèves du cycle 1 portent l'équipement de protection offert par la police cantonale (triangle jaune fluorescent pour les 1H-2H et gilet jaune fluorescent pour les 3H et 4H).

Sur le site du bureau de la prévention des accidents (www.bpa.ch), vous trouverez de très nombreux conseils et recommandations.

COMMUNICATION PARENTS-ECOLE

Pour une collaboration optimale, une communication efficace et un soutien approprié à votre enfant, il est indispensable que le triangle enfant-parent-enseignant/e fonctionne au mieux.

Les enseignants communiquent par quel canal ils souhaitent être contactés. Des messages électroniques ou des appels téléphoniques peuvent leur être adressés les jours de la semaine entre 07 heures et 17 heures en respectant la pause de midi. L'enseignant/e reste votre interlocuteur principal et organisera une rencontre afin de vous écouter et d'évoquer ensemble des pistes dans le but de résoudre une situation compliquée. Lorsque le problème paraît trop important ou trop complexe, la direction est également disponible pour tenter d'y trouver une solution.

CORPS ENSEIGNANT

Enseignant	Classe(s)	Téléphone
Ast Nathalie	Economie familiale 9H	079 372.09.12
Baumann Joëlle	1H-2H Eschert	078 795.97.02
Blaesi Christelle	ACT 5H-8H	079 246.63.32
Bloesch Micaela	1H-2H Crémines ; TM 5-6H	078 764.70.60
Boegli Anne	3H; médiation	032 493.25.05
Braff Luana	Soutien	078 657.22.99
Bujari Liridona	Soutien	079 950.80.66
Canepa Stéphanie	5H; Option guitare	079 739.63.29
Chappatte Frédéric	9-11H; Atelier audio-video	079 422.94.02
Cortat Lisa	4H	079 943.35.86
Crelier Cindy	3H; bibliothèque	079 671 37 42

Frund-Gerber Sylviane	1H-2H Eschert ; Soutien	032 499.95.68
Gaillard Stéphanie	Soutien	076 416.31.13
Kaltenrieder Isabelle	7H; 8H; 9-11H	078 202.10.19
Laplace Gilles	6H; 9-11H; Atelier audio-video	077 520.46.19
Liechti Mélanie	7H	079 685.22.87
Menozzi Sylvie	3H ; Français Langue seconde	032 495.13.03
Neukomm Jaëlle	6H	078 823.20.78
Rubin Jessica	5H, 7H, TM 5-6H	078 253.98.88
Simon Stalder Naomi	Option musique	078 730.52.38

COUPONS-REponses

Nous vous demandons de respecter le délai donné lors d'une inscription, d'une information. Sans réponse de votre part, il se peut que votre enfant soit, par exemple, privé d'une sortie. Les coupons sont à retourner dans tous les cas, même lors de réponse négative.

COURS A OPTION

Ces cours sont proposés au printemps pour le début de l'année suivante; la fréquentation des cours à option est facultative et gratuite; **elle devient toutefois obligatoire dès l'inscription**. Les absences aux cours à option sont également comptabilisées et doivent être annoncées. Pour l'année 2024-2025 et en fonction du nombre d'inscriptions, les cours suivants ont été mis sur pied :

- Initiation musicale-flûte (dès la 3H). Lundi de 15.20 – 16.05 à Belprahon
- Atelier audio-video (dès la 7H). Mardi toutes les 2 semaines de 15.20 – 16.50 à Grandval
- Guitare (dès la 5H). Mardi de 15.20 – 16.05 à Crémines

Les cours à option ont lieu dès la 1ère semaine.

D DEMENAGEMENT

Il est absolument indispensable que les parents annoncent un éventuel changement de domicile dans les meilleurs délais auprès de la direction, même à l'intérieur du Syndicat scolaire du Grand Val. En effet, le changement de domicile d'un enfant impacte directement sur nos transports scolaires.

DEMI-JOURS DE CONGE

Les parents ont le droit de dispenser leur enfant de l'école, sans justification nécessaire, pendant 5 demi-journées par an, au maximum. Cette demande doit être signée des parents et intervient sous leur responsabilité.

Il n'est pas possible de reporter les demi-journées non-utilisées d'une année sur l'autre (LEO, art.27).

L'enseignant/e de classe sera informé/e de l'absence par écrit le plus tôt possible, mais **au plus tard le matin de la veille du congé prévu**. Le travail effectué durant ces demi-jours devra être rattrapé dans les jours qui suivent le retour à l'école sous la responsabilité des parents.

Durant la semaine hors-cadre, les demandes de demi-jour de congé doivent être présentées au plus tard le mercredi qui précède cette semaine, ceci pour des questions d'organisation.

Les annonces faites hors-délais ne seront pas acceptées.

DENTISTE SCOLAIRE

Dr. Christian Molinari Av. de la Gare 19 2740 Moutier 032 493 75 20

Tous les élèves du Syndicat scolaire du Grand Val passent leur contrôle dentaire chez le Docteur Molinari. Toutefois, les parents qui le souhaitent peuvent faire cette visite chez leur dentiste de famille.

Ils devront régler la facture eux-mêmes et en donner une copie avec leurs coordonnées bancaires à l'école qui la leur remboursera jusqu'à concurrence du montant facturé par le dentiste scolaire. En dehors d'un traitement, les cartes dentaires des élèves (cartes bleues) sont conservées à l'école.

DOMAINE SANTE SEXUELLE

Les élèves de 6H, 8H et 10H-11H assistent à des animations dans le domaine de la santé sexuelle données par du personnel professionnel, sous l'égide de Santé bernoise. Les cours sont obligatoires et font partie du Plan d'Etudes Romand. Une demande de dispense écrite peut toutefois être adressée à la direction. Une séance d'information est proposée aux parents qui devront s'y inscrire. Elle sera mise sur pied si le nombre d'inscriptions est suffisant.

E ECOLES – ADRESSES ET TELEPHONES

Eschert	Au Village 4	2743 Eschert	032 493 54 72
Belprahon	Les Grands Clos 7	2744 Belprahon	032 493 40 60
Grandval	Grand-Rue 29	2745 Grandval	032 499 95 83
Crémines	Rue du Collège 6	2746 Crémines	032 499 99 59
Corcelles	Clos la Jus 27	2747 Corcelles	032 499 00 27

ECOLE A JOURNEE CONTINUE (EJC)

L'EJC du Syndicat scolaire du Grand Val est dirigée conjointement par Mme Elsa Dongois (organisation et administration) et Mme Stéphanie Canepa (pédagogie). Mme Dongois est votre interlocutrice principale. Voici ses coordonnées :

Mme Elsa Dongois
Petit Champ de Combe 74
2745 Grandval

Tél. : 076 423 11 03
Courriel : ejc@ecole-sgv.ch

EDUCATION ROUTIERE

Un policier de la police cantonale bernoise anime des leçons de prévention et d'éducation routières dans toutes les classes. N'oublions pas que c'est en montrant l'exemple que nos enfants adopteront un comportement responsable dans la circulation et/ou sur le chemin de l'école.

Les différents cours sont adaptés à l'âge des enfants.

EVALUATION

Année scolaire	1er semestre	2ème semestre
1H, 2H, 3H	Entretien avec les parents	Pas de rapport d'évaluation
4H	Entretien avec les parents	Rapport d'évaluation (sans notes)
5H	Entretien avec les parents	Pas de rapport d'évaluation
6H, 7H	Entretien avec les parents	Rapport d'évaluation (avec notes)
8H	Rapport et fiche de passage Entretien de passage avec les parents / Orientation provisoire	Rapport d'évaluation (avec notes) Orientation définitive
9H, 10H, 11H	Entretien avec les parents	Rapport d'évaluation (avec notes)

F, G

GYMNASTIQUE

Tous les élèves participent à la leçon de gymnastique. L'élève qui bénéficie d'un certificat médical assiste à la leçon. Il se verra confier d'autres tâches (par exemple : arbitrage). Dans des cas particuliers et après avoir eu un contact avec les parents, la direction peut autoriser l'élève à rentrer chez lui, sous la responsabilité de ses parents.

H HORAIRES

Les horaires et autres informations pour l'année qui suit l'année en cours sont disponibles dès la mi-juin. Il n'est pas possible de les établir avant, car les paramètres à prendre en compte sont nombreux et dépendent également en partie de la Direction de l'Instruction publique

I, J

JOURS FERIES ET CONGES PARTICULIERS

2 septembre 2024	Journée entière, foire de Chindon
4 octobre 2024	Après-midi, veille des vacances d'automne
20 décembre 2024	Après-midi, veille des vacances d'hiver
11 avril 2025	Après-midi, veille des vacances de printemps
1 ^{er} mai 2025	Après-midi, Fête du Travail
29 mai 2025	Ascension
30 mai 2025	Journée entière, vendredi de l'Ascension
9 juin 2025	Lundi de Pentecôte
4 juillet 2025	Après-midi, veille des vacances d'été

A définir : une demi-journée de formation des enseignants

K, L, M

MATERIEL SCOLAIRE

Les enfants sont responsables de prendre soin du matériel qui leur est donné ou prêté. En cas de perte, il devra être remplacé aux frais des familles. Il est impératif que l'enfant ait toujours son matériel à l'école. Une liste de ses "outils d'écolier" vous sera communiquée.

MEDECIN SCOLAIRE

Dr. Arana Alvaro Hôpital du Jura bernois 2740 Moutier 032 494 38 20

Tous les élèves de 2H, 6H et 10H passent un contrôle médical chez le médecin scolaire. Comme pour le contrôle dentaire, les parents qui le souhaitent, peuvent faire cette visite chez leur médecin de famille. **Ils devront régler la facture eux-mêmes et en donner une copie avec leurs coordonnées bancaires à l'école qui la leur remboursera jusqu'à concurrence du montant facturé par le médecin scolaire.**

MEDIATION SCOLAIRE

La médiatrice scolaire se tient à disposition des élèves, des parents et des enseignants des écoles du Syndicat scolaire du Grand Val.

Les élèves sont informés des jours de présence de la médiatrice dans chaque école (environ toutes les cinq semaines sur chaque site).

Elle est également atteignable par téléphone ou sur rendez-vous.

Pour l'année scolaire 2024-2025, notre médiatrice scolaire est :

Mme Anne Boegli

tél : 076 438 48 71

courriel : anne.boegli@ecole-sgv.ch

MESURES PEDAGOGIQUES PARTICULIERES (MPP)

Tout au long de l'année, les enseignants ainsi que les enseignantes spécialisées observent les enfants et proposent, si nécessaire, différentes mesures pédagogiques particulières (logopédie, orthophonie, psychomotricité, soutien pédagogique, etc.) afin de les aider dans leurs apprentissages. Les décisions sont toujours prises en accord avec les parents. Les enseignants sont vos premiers interlocuteurs pour parler de votre enfant. Les enseignantes spécialisées, la médiatrice, le travailleur social en milieu scolaire ou la directrice se tiennent également à disposition en cas de besoin.

O OBJETS TROUVES

De très nombreux objets sont constamment retrouvés dans les écoles ou aux abords des écoles. Il peut s'agir d'une simple boîte à goûter ou alors d'une veste d'hiver. Contactez l'enseignant/e de votre enfant s'il a perdu quelque chose. Les objets trouvés sont conservés durant 6 mois ; passé ce délai, ils sont remis à une œuvre caritative.

ORGANISATION DES ECOLES ROMANDES

Toutes les informations concernant le Plan d'Etudes romand (PER) se trouvent sur le site www.plandetudes.ch.

ORTHOPHONIE

Plusieurs orthophonistes sont à disposition de nos élèves. Vous pouvez les atteindre au numéro suivant : 079 778 28 12

P PISCINE

Deux conditions sont nécessaires pour être en mesure de rester seul à la piscine après les cours :

- Avoir passé avec succès le contrôle de sécurité aquatique (CSA) en 6H.
- Apporter une autorisation écrite des parents

POUX

Tout le monde peut attraper des poux. En menant une action coordonnée, nous pouvons venir à bout de ces parasites. Si la présence de poux est détectée par les parents, ils en informent l'enseignant/e et gardent leur enfant à la maison. Lorsque la présence de poux chez un enfant est constatée à l'école, les parents sont avertis et le traitement à administrer leur est expliqué. Selon les recommandations du médecin cantonal, les enfants ne viennent plus en classe jusqu'à ce qu'ils aient suivi le traitement anti-poux.

PSYCHOMOTRICITE

Plusieurs psychomotriciennes sont à disposition de nos élèves. Vous pouvez les atteindre au numéro suivant : 079 778 28 12

Q, R

RAPPORTS D'ÉVALUATION

Un rapport d'évaluation est établi à la fin de l'année scolaire pour les élèves de 4H, 6H, 7H, 8H, 9H, 10H et 11H. En 1H, 2H, 3H et 5H les élèves reçoivent une attestation de scolarité. Un entretien de bilan annuel et obligatoire est organisé pour tous les élèves par le/la titulaire de la classe entre décembre et mi-février.

REGLEMENT SCOLAIRE

L'équipe pédagogique du Syndicat scolaire du Grand Val a pris l'option de ne pas établir de règlement scolaire au sens strict du terme. Nos attentes et nos actions sont résumées par le mot :

R-E-S-P-E-C-T

Respect de soi – Respect des autres – Respect de son environnement

Ces 3 domaines sont développés dans les classes en fonction de l'âge des enfants. Nous souhaitons favoriser ainsi un climat de sécurité propice aux apprentissages et à l'épanouissement de chacun, en faisant appel à la responsabilité de tous nos élèves.

REPARTITION DES CLASSES

Degré scolaire	Lieu	Titulaire(s)
1H-2H	Eschert	Joëlle Baumann et Sylviane Frund Gerber
1H-2H	Crémines	Micaela Bloesch
3H	Belprahon	Anne Boegli et Cindy Crelier
4H	Crémines	Lisa Cortat

5H	Crémines	Stéphanie Canepa
6H	Corcelles	Jaëlle Neukomm et Gilles Laplace
7H	Eschert	Mélanie Liechti et Isabelle Kaltenrieder
8H	Grandval	Jessica Rubin
9H-10H-11H	Grandval	Frédéric Chappatte et Gilles Laplace

S Service psychologique pour enfants et adolescents (SPE)

Rue du Moulin 2A 2740 Moutier 031 636 16 16 spe.moutier@be.ch

SITE INTERNET

Pour rappel, le Syndicat scolaire possède son propre site internet à l'adresse suivante : www.ecole-sgv.ch. Seules des photos de groupes ainsi que des productions des élèves peuvent y être publiées. Une autorisation de publication est demandée lors de l'entrée à l'école de l'enfant. Les parents qui souhaitent revenir sur l'autorisation (ou la non-autorisation) de publication signée lors de l'entrée à l'école de leur enfant prennent contact avec la direction.

T TELEPHONES PORTABLES ET AUTRES

Suite à des comportements inadéquats, dans les bus en particulier, il a été décidé, d'un accord commun et unanime avec la Commission scolaire, que les téléphones portables et tout autre appareil connecté ne seront plus autorisés. Ils resteront donc à la maison. Nous allons expérimenter ce fonctionnement durant une année et il sera ensuite réévalué.

Si nécessaire, l'élève peut demander à son enseignant/e de pouvoir appeler ses parents.

TENUE VESTIMENTAIRE

Si les élèves peuvent s'habiller selon leurs goûts, leur tenue vestimentaire doit être adaptée à l'école et à leur âge. On s'abstiendra de provoquer ou de choquer les autres. De même, les logos ou inscriptions ayant trait à la violence, aux drogues, au racisme ou tout autre déviance n'ont pas leur place à l'école. Les élèves ne portent pas de casquette durant les cours.

TRAVAIL SOCIAL EN MILIEU SCOLAIRE

Dès la rentrée d'août 2024, Le Syndicat scolaire du Grand Val bénéficiera des compétences d'un Travailleur Social en Milieu Scolaire (TSS). Il sera présent dans les écoles et travaillera en étroite collaboration avec Mme Anne Boegli, notre médiatrice scolaire. Il s'agit de M. Manuel Orlando, atteignable à l'adresse manuel.orlando@ecole-sgv.ch ou au 079 541 66 38.

U, V

VACANCES SCOLAIRES

	2024-2025	2025-2026
Rentrée	LU 19.08.24	LU 18.08.25
Automne	LU 07.10.24 – DI 20.10.24	LU 06.10.25 – DI 19.10.25
Hiver	LU 23.12.24 – DI 12.01.25	LU 22.12.25 – DI 11.01.26
Semaine blanche	LU 10.02.25 – DI 16.02.25	LU 09.02.26 – DI 15.02.26
Printemps	LU 14.04.25 – DI 27.04.25	VE 03.04.26 – DI 19.04.26
Été	LU 07.07.25 – DI 17.08.25	LU 06.07.26 – DI 16.08.26

VELOS, VELOS MOTEUR, TROTTINETTES

Ce sont les parents qui autorisent et sont responsables de l'usage de ce type de moyen de déplacement entre leur domicile et l'école de leur village. Il n'est par contre pas permis d'utiliser ces engins dans le cadre scolaire.

Dans son propre village et selon les recommandations d'experts, la trottinette peut être utilisée dès la 4H avec l'équipement qui convient et le vélo après le passage au jardin de circulation (fin de 5H). Les élèves qui se rendent à l'école avec un moyen de déplacement devront le déposer aux endroits prévus. L'école ne pourra pas être tenue pour responsable de la disparition ou de dommages causés à ces engins.

Toujours selon les recommandations des experts, les conditions requises pour être en mesure de se déplacer à vélo ou à vélomoteur sont :

- Avoir passé avec succès le test cycliste (fin de 7H)
- Avoir obtenu le permis de vélomoteur (pour les élèves concernés)
- Avoir transmis à la direction l'autorisation ad hoc de l'école signée des parents

W, X, Y, Z

ZEN ...

L'école est un lieu de vie ; on y apprend à vivre ensemble, à se respecter, à s'encourager afin de s'épanouir dans le travail et les relations sociales.